



bien personnel en cas de séparation sous régime

Par **bonovox1**, le **18/05/2009 à 14:03**

bonjour,

j'expose les faits en espérant être clair:

j'ai acheté un bien à titre personnel (hors mariage) il y a 20 ans...

Un peu plus tard je me suis marié sous le régime de la communauté.

nous avons revendu mon bien et acheté un autre avec un prêt relais commun pour faire la jonction, l'achat c'est fait avec le montant de la revente, c'est à dire avec mes biens propres... mon problème est que si nous nous séparions, n'ayant pas opté pour le régime de séparation de biens, j'ai bien peur que ma femme me réclame 50/50 alors qu'elle n'a pas mis un centime dans les achats successifs....je précise que sur l'acte d'achat (sous mariage) est mentionné le nom de mon épouse alors que cela venait de mes deniers propres. ma question est : exist-il une démarche, un acte, un texte chez le notaire ou chez un avocat afin de faire une séparation de biens "actée", qui en cas de séparation future ferait jurisprudence.

merci pour vos réponses car à l'heure actuelle je suis très dubitatif et soucieux.